



COMMUNE DE SAINT ALBAN SUR LIMAGNOLE

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU CFU 2024

L'article L. 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être annexée au CFU. La présente note répond à cette obligation.

Pour mémoire, le compte administratif :

- est établi en fin d'exercice par le maire,
- est le bilan financier de la commune. Il rend compte des opérations budgétaires exécutées.
- rapproche des prévisions budgétaires inscrites au budget primitif des réalisations effectives, en dépenses et en recettes, pour les deux sections,
- se présente de la même manière que le budget pour permettre la comparaison et présenter les résultats comptables de l'exercice.

Le CFU comporte deux grandes sections bien distinctes :

- **La section de fonctionnement** qui concerne la gestion courante de la commune,
- **La section d'investissement** qui retrace les opérations non courantes, ponctuelles, de nature à modifier le patrimoine de la commune.

Contrairement à un budget qui doit être équilibré (dépenses = recettes pour chaque section), le CFU fait ressortir des écarts entre les dépenses et les recettes de chaque section. Son objectif est de dégager les résultats de l'exercice.

Le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents.

Le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU.

On note une exécution financière saine au service des habitants.

Note de présentation du CFU 2024

Budget général

1. La section de fonctionnement

1.1 Résultat

a) Résultats de fonctionnement pour l'année 2024

Recettes de fonctionnement	1 868 968.75 €
Dépenses de fonctionnement	- (1 408 620.23) €
Résultats de l'année 2024	460 348.52 €

1.2 Analyse

Les dépenses de fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement regroupent toutes les dépenses de gestion courante nécessaires au bon fonctionnement des divers services communaux notamment :

- **1) Les charges à caractère général (chapitre 011)**

Ce chapitre contient toutes les dépenses relatives aux bâtiments communaux, à l'énergie, aux frais de communication, aux contrats de maintenance et prestations de services, aux assurances, aux achats de petits matériels et d'entretien courant, aux fournitures administratives et scolaires, aux fêtes et cérémonies, à l'impression du bulletin municipal, aux taxes foncières payées par la commune...

Pour 2024, les dépenses au sein de ce chapitre s'élèvent 646 986.50 €.

- **2) Les dépenses de personnel (chapitre 012)**

Ces dépenses s'élèvent à 439 325.91 € pour l'année 2024.

**3) Les charges de gestion courante (chapitre 65)**

Ce chapitre regroupe les indemnités des élus, les subventions versées aux associations, les frais de contingents incendie et les participations aux organismes extérieurs (syndicats intercommunaux). Ces charges s'élèvent à **177 415.48 €**. En 2024, les subventions aux associations (6574) ont été attribuées pour un montant de **23 323.93 €**.

4) Les charges financières (chapitre 66)

Ces charges concernent les intérêts des emprunts pour un montant de **45 430.13 €**.

5) Les atténuations de produits (chapitre 014)

Ces charges concernent essentiellement les attributions de compensation pour un montant de **86 370.21 €**.

Les recettes de fonctionnement :

Les recettes réelles peuvent être classées en plusieurs catégories selon leur origine :

- Atténuation de charges
- Les produits issus de la fiscalité directe locale
- Les dotations de l'État (dont la dotation globale de fonctionnement) et les participations d'autres collectivités
- Les produits des services
- Les revenus des immeubles communaux

1) Les atténuations de charges (chapitre 013)

Il s'agit de *remboursement sur rémunération du personnel* pour un montant de **35 857.57 €** en 2024.

2) Les produits des services et du patrimoine (chapitre 70)

Les produits proviennent principalement : de l'occupation du domaine public, des ventes de concessions dans le cimetière, de la cantine.....

Montant du chapitre 70 : 64 712.50 €

3) Les impôts et taxes (chapitre 73)

Les taux d'imposition communaux sont :

Taxe sur le foncier bâti : 39.63 %

Taxe sur le foncier non bâti : 175.68 %

L'augmentation du produit de la fiscalité est liée, d'une part, à la revalorisation de la base fiscale via un coefficient d'actualisation calculé par l'administration fiscale, en fonction de l'inflation, pour l'ensemble du territoire national et, d'autre part, à la construction de nouvelles habitations. Cette croissance « physique » des bases est notamment le résultat des constructions de nouveaux logements qui connaît un rythme assez dynamique dans notre commune.

Montant du chapitre 73 : 818 995.69 €

4) Les dotations, subvention et participations (chapitre 74)

La dotation globale de fonctionnement, principale dotation de fonctionnement de l'Etat aux collectivités territoriales, est une ressource importante. Le chapitre 74 regroupe également le FCTVA et la participation des communes aux frais de fonctionnement des écoles.

Montant du chapitre 74 : 568 608.18 €

5) Les autres produits de gestion courante (chapitre 75)

Il s'agit notamment des loyers encaissés. Le montant des loyers encaissés en 2023 est de **380 690.28 €**.

6) Les produits exceptionnels (chapitre 77)

Le montant des recettes exceptionnelles s'élève à **0.00 €**.

2. La section d'investissement**2.1 Résultat****a) Résultats d'investissement pour l'année 2024**

Recettes d'investissement	920 746.02 €
Dépenses d'investissement	- (1 064 694.04) €
Résultats de l'année 2024	- 143 948.02 €

b) Déficit à reporter au budget primitif 2024

578 312.84 €

c) Solde des restes à réaliser : - 81 693.00 €**2.2 Analyse****Les dépenses d'investissement :**

Ce sont des dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité et le remboursement du capital des emprunts contractés.

- **1) Emprunts et dettes assimilés (chapitre 16)**

Le remboursement du capital de la dette était de 159 465.62 € en 2024.

- **2) Chapitres 21 et 23**

Les principaux investissements sont par opérations.

Pour l'année 2024, les dépenses d'investissement s'élèvent à 888 383.74 €.

Les recettes d'investissement :

Ces recettes englobent les ressources propres, les recettes perçues liées aux projets d'investissement retenus, les recettes en lien avec l'urbanisme (la taxe d'aménagement) et, si besoin, les emprunts nouveaux.

Pour l'année 2024, les recettes d'investissement s'élèvent à 846 669.39 €. Elles comprennent :

- **Les recettes réelles**

Il s'agit des subventions d'investissement reçues (chapitre 13), du FCTVA, de la taxe d'aménagement, de notre excédent de fonctionnement capitalisé (1068) lié à une précédente affectation du résultat. En 2024, 907 874.02 €.

- **Les recettes d'ordre** qui représentent des écritures comptables pour un montant de 12 872.00 €.

Note de présentation du CFU 2024

Budgets annexes

BUDGET ANNEXE EAU et ASSAINISSEMENT

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		149 887,07		298 219,63	0,00	448 106,70
Opérations de l'exercice	112 449,15	225 746,33	149 926,60	275 728,40	262 375,75	501 474,73
TOTAUX (1)	112 449,15	375 633,40	149 926,60	573 948,03	262 375,75	949 581,43
Résultats de clôture		263 184,25		424 021,43		687 205,68
Restes à réaliser (2)		0,00	683 956,54	624 584,23	59 372,31	
TOTAUX CUMULES (1+2)	112 449,15	375 633,40	833 883,14	1 198 532,26	946 332,29	1 574 165,66
RESULTATS DEFINITIFS		263 184,25		364 649,12		627 833,37



BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LES HAUTS DE L'ESPÉRONADO

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés	4 300,00		12 500,00		16 800,00	
Opérations de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAUX (1)	4 300,00	0,00	12 500,00	0,00	16 800,00	0,00
Résultats de clôture	4 300,00		25 000,00	0,00	16 800,00	
Restes à réaliser (2)						
TOTAUX CUMULES (1+2)	4 300,00	0,00	12 500,00	0,00	16 800,00	0,00
RESULTATS DEFINITIFS	4 300,00		12 500,00	0,00	16 800,00	

BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT COMMUNAL BIFFARES

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		65 589,87	89 036,95		23 447,08	
Opérations de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAUX (1)	0,00	65 589,87	89 036,95	0,00	23 447,08	0,00
Résultats de clôture	0,00	65 589,87	89 036,95		23 447,08	
Restes à réaliser (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAUX CUMULES (1+2)	0,00	65 589,87	89 036,95	0,00	23 447,08	0,00
RESULTATS DEFINITIFS		65 589,87	89 036,95		23 447,08	

Le Maire,

Samuel SOULIER